



## AVIS PUBLIC

---

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-158

#### Sur la politique de gestion contractuelle

---

**AVIS** vous est par les présentes donné par le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Compton;

**QUE** lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 septembre 2018, ses membres ont adopté le règlement numéro 2018-158;

**QUE** l'objet de ce règlement vise à inclure les articles modifiés concernant la gestion contractuelle des municipalités à la suite de l'adoption du projet de Loi 155;

**QUE** l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 6745, route Louis-S.-St-Laurent, Compton (Québec) où l'on peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture, soit les lundi, mercredi et jeudi entre 8h30 et 16h00, le mardi entre 8h30 et 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h;

**QUE** copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 17<sup>ème</sup> jour du mois de septembre 2018.

Philippe De Courval  
Secrétaire-trésorier